

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 4 juillet à 20 heures 00.

le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1er adjoint, CABUT Danielle 2ème adjoint, PEAN Franck 3ème adjoint, BAIGUE Xavier, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, , ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : RINGENBACH Sandra, BERREZ Serge

Quorum : 6 conseillers présents nécessaires (pouvoirs non comptabilisés dans les présents)

Secrétaire de Séance : PETICOLAS Alain a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2024
2. Intervention Pays pour la revitalisation bourg centre
3. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;
 - 3.1. Point sur les travaux mairie
 - 3.2. Demande de subvention à la communauté de communes pour ces travaux
4. Point par le 2^{ème} adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication ;
 - 4.1. Cartes jeunes 2024/2025
5. Point par le 3^{ème} adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;
 - 5.1. Adoption du RPQS 2023 eau potable
 - 5.2. Délibération validant le plan de financement réserves incendie y compris DETR
6. Urbanisme Terre d'Emeraude :
 - 6.1. Permis de démolir
 - 6.2. Convention instruction des sols
7. Questions diverses :
 - 7.1. Renouvellement convention informatique SIDEC

Madame le Maire demande au conseil son accord pour ajouter 1 point à l'ordre du jour :

5.3. Demande de subvention au Département pour la DECI

7.2. Cession d'une petite parcelle rue des Chintres

Accord à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 11 avril 2024 :
Approuvé à l'unanimité des présents

2. Intervention pour la revitalisation bourg centre :

Pour donner suite à l'étude de revitalisation de 2023, 2 personnes du « Pays Lédoniens » sont venus faire le point, avec le conseil municipal sur les actions retenues :

- Lotissement
- Aménagement paysager des entrées de la commune
- Aménagement de la fontaine coté Mairie
- Aménagement du jardin derrière la Mairie

- Création d'une « Voie douce » reliant Mesnois à Pont de Poitte

Il a été décidé de se consacrer au futur lotissement, qui nécessite une avance de frais importante.

La Voie douce : 2^o sujet important pour l'ensemble du conseil, sera décalé.

Plusieurs options de tracé étant sur la table, une réflexion sera nécessaire et un tracé passant par les chemins et prés communaux pourrait être ébauché.

Il a été décidé que « le Pays Lédonien » nous aiderait pour l'étude du lotissement par la réalisation d'un cahier des charges destiné au futur géomètre.

« le Pays Lédoniens » nous incite également à mettre en place des journées découvertes (lisières, haies bocagères, oiseaux etc...) ainsi que des journées de participation citoyenne sur de petites actions du type nettoyage des abords du village, par exemple, pour renforcer le lien social.

3. Point par le 1^{er} adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;

- 3.1. Point sur les travaux mairie

A ce jour, à l'intérieur, il reste les parquets à poser, la plomberie à finaliser et quelques opérations de finition sur l'électricité.

A l'extérieur : l'arrière est presque terminé et l'avant devrait être terminé courant Juillet.

- 3.2. Demande de subvention à la communauté de communes pour ces travaux

Une subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 € sera demandée à la Communauté de Commune sur le fond de concours. Demande validée à l'unanimité.

4. Point par le 2^{ème} adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication ;

Cartes jeunes 2024/2025

les courriers vers les bénéficiaires sont en cours d'acheminement. Reconduction de l'offre de la carte 2024/2025 aux jeunes de la commune âgés de 7 à 21 ans validée à l'unanimité.

5. Point par le 3^{ème} adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;

- 5.1. Adoption du RPQS 2023 eau potable

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Le rendement de la distribution d'eau est de 81 % en 2023 contre 86,8 en 2022 ; cause : une fuite d'eau à Turon.

- 5.2. Délibération validant le plan de financement réserves incendie y compris DETR

Le coût serait de 38 230 € (attente de nouveaux devis)

Pour un poteau incendie : environ 1 600 €

Une subvention DETR a été demandée, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour demander une subvention au Conseil Départemental.

6. Urbanisme Terre d'Emeraude :

- 6.1. Permis de démolir :

L'ensemble du conseil valide le fait qu'il faut garder un permis de démolir.

- 6.2. Convention adhésion au service mutualisé d'instruction des sols : (concerne les permis de construire, de démolir, les certificats d'urbanisme etc...) : validé à l'unanimité

Dorénavant c'est Terre d'Emeraude qui les instruit à la place de la DDT (Etat). Ces prestations seront désormais payantes.

7. Questions diverses :

7.1. Renouvellement convention informatique SIDEC

Le SIDEC étant bon dans ce domaine, le conseil décide de renouveler cette convention à l'unanimité

7.2. Le recensement de la population aura lieu en 2025 :

Une ou un agent de recensement est à trouver

7.3. L'actuel panneau d'affichage de la Mairie sera toujours situé au même endroit mais sera agrandi en hauteur.

7.4. La boîte aux lettres sera installée à l'entrée du portail (future entrée pour le secrétariat)

7.5. Le nettoyage de la Voie douce reliant Turon à Rière sera faite avant le 14 juillet. Alain Petitcolas propose que la commune acquière l'équipement nécessaire permettant de faucher et débroussailler.

Un devis de busage ou autre, sera demandé pour canaliser l'eau qui coule en travers du chemin au niveau du garage New Holland.

7.6. Une entreprise sera contactée pour essayer de rendre étanche le bac de la fontaine à l'entrée De Turon en venant de Lons

7.7. Un petit morceau de terrain (environ 150 m2) appartenant à Mesnois sera vendu au garage Devaux limitrophe de ce terrain pour une somme qui correspond aux frais de géomètre : validé à l'unanimité.

7.8. Dans le cadre du « festival alimentaire » un film sera projeté prochainement à la Mairie.

Séance terminée à 22 h 45